

Déclaration de Fred Meyer, Vice-Président de la Société Nautique de Genève

Genève, Suisse - (2009-07-31)

Déclaration de Fred Meyer, Vice-Président de la Société Nautique de Genève, yacht-club Defender de la 33e America's Cup, suite à la décision de la Cour Suprême de New York rendue aujourd'hui : "Nous sommes très heureux de l'ordonnance rendue par le Juge Kornreich. Cette décision montre qu'elle comprend parfaitement les droits du Defender en vertu du Deed of Gift, pour lequel il est du devoir de la Société Nautique de Genève (SNG) de fixer les règles de la 33e America's Cup à venir. L'ordonnance du juge valide également l'accord dans lequel s'est engagée la SNG auprès de l'ISAF (Fédération Internationale de Voile) prouvant sa ferme volonté de ramener la compétition sur l'eau, là où elle doit se disputer. Nous attendons avec impatience l'audience du 10 août et le Certificat Custom House du Golden Gate Yacht Club, qui permettra à Alinghi de se préparer comme il se doit à sa défense".

[» Justice Kornreich's Decision and Order](#)